



# ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AUX CAP DE L'INSERM 2015- 2018 CAP N°2 (CHARGÉS DE RECHERCHE)

## Défendre le métier de chercheur et nos conditions de travail

Depuis 2010, la recherche est soumise aux contraintes de l'austérité. Celle-ci va s'accroître avec les décisions prises par le gouvernement pour les budgets de 2015 à 2017. Pendant ce temps, l'emploi précaire, financé hors subvention d'Etat par des ressources provenant d'agences publiques (ANR, ...) et privées (fondations, entreprises), dépasse les 40% des personnels.

### Chercheur : un métier profondément bouleversé

Depuis le Pacte pour la Recherche, l'exercice du métier de chercheur a été profondément transformé. La place laissée à la recherche non finalisée n'a cessé de se réduire, par la mise au pas de la recherche au profit de l'innovation et de la valorisation à court terme. Les « Défis sociétaux » de la programmation européenne, repris par la stratégie nationale de recherche et par l'ANR, mettent l'accent sur la recherche finalisée à court terme. Ils laissent de côté des pans entiers de la connaissance. La généralisation du financement sur contrats ne permet plus aux chercheurs de développer des projets en dehors des orientations fixées par le ministère. Les évaluations se multiplient et portent de plus en plus sur la « productivité » mesurée par le nombre de publications et les financements récoltés. La pertinence de nos orientations scientifiques et la qualité de nos résultats sont de moins en moins prises en compte et cèdent le pas à l'usage d'indicateurs. Le phénomène de mode dans le choix des sujets susceptibles d'être financés conduit à une normalisation de la pensée scientifique dont les conséquences, à terme, seront redoutables, pour les scientifiques mais aussi pour la société.

### Des contraintes en augmentation au détriment de la recherche

Le changement de nature de notre travail engendre le mal être, la souffrance. Nos missions fondamentales

n'ont pas changé, mais les réformes en ont rajouté d'autres. Nous vivons en permanence dans le stress : stress des évaluations multiples et de leurs conséquences pour le devenir de l'unité et de l'équipe; stress des contrats à rendre dans les délais ; stress des rapports divers ; stress de l'avenir des jeunes que nous formons et faisons travailler sans savoir s'ils trouveront des débouchés. Les tâches administratives et de gestion sont de plus en plus lourdes. La durée limitée des contrats, leurs montants souvent trop faibles et leur faible taux de succès nous obligent à multiplier les demandes, mais aussi à multiplier l'évaluation des projets des autres. Il faut nous consacrer à l'enseignement, à la valorisation, à la consultance, à établir des liens avec les entreprises. Comment poursuivre un projet dans la durée et obtenir des résultats quand les conditions de travail ne cessent de se dégrader et que les moyens financiers continuent de se réduire ?

### Le SNTRS CGT revendique :

- Le maintien du métier de chercheur à temps plein,
- La revalorisation des carrières : amélioration des échelons de début de carrière, allongement de la grille des Chargés de Recherche jusqu'à échelle lettre A et doublement des promotions CR->DR. Les carrières des DR2 devraient être allongées jusqu'à échelle lettre C. Les classes DR1 et DRE devraient être fusionnées et l'échelonnement devrait être revu pour tenir compte de l'allongement de la grille des DR2 que nous proposons,
- La suppression de la PES (Prime Excellence Scientifique),
- La prime de recherche doit être portée à 20% et bénéficiée à tous,
- Une forte augmentation du financement récurrent.

## Le SNTRS CGT à l'INSERM

Un réseau de collègues, d'élus pour vous défendre au quotidien et en permanence ! Lors des dernières élections, le SNTRS CGT a obtenu des élus dans toutes les CAP IT, un élu dans celle des CR et des élus dans la CCP des non titulaires. Il est ainsi devenu la première organisation syndicale à l'Inserm. Les élus SNTRS CGT vous diffusent les comptes rendus des CAP. Ils vous assistent et vous accompagnent jusqu'aux procédures de recours administratifs.

Le SNTRS CGT est présent au Conseil d'Administration, aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail national (CHSCT) et locaux (CSHSCT) et il a des élus dans toutes les 9 CSS et au Conseil Scientifique. Il codirige le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES).

Pour être  
encore mieux  
entendus,  
**VOTEZ**  
pour les listes  
**SNTRS CGT !**

De plus, la généralisation du financement sur contrats et l'individualisation de l'évaluation met les chercheurs en compétition au sein même des laboratoires et détruit les collectifs de recherche. La logique de l'excellence est une course sans fin, une logique de l'exclusion qui vise, en les culpabilisant, à débarrasser le système de ceux qui ne répondent pas aux critères imposés. Tout indique que la réduction des moyens affectés aux laboratoires et des recrutements vont se poursuivre et continuer de détruire notre environnement de travail.

Les médecins de prévention l'attestent ; les chercheurs sont de plus en plus nombreux à les consulter pour leur mal être au travail, pour dépression. Ils sont nombreux à ne plus supporter cette pression permanente.

### Le statut de chercheur en danger

Les organismes de recherche n'ont plus les moyens financiers de soutenir l'ensemble de leurs laboratoires. La Direction de l'Inserm a entamé une réflexion sur les critères de labellisation de ses équipes. La politique dite « de site » introduit de plus en plus de considérations stratégiques non scientifiques dans les décisions de reconduction des unités. Les chercheurs dont les travaux échappent aux priorités définies politiquement auront du mal à retrouver une nouvelle affectation dans un organisme qui se rétracte. A terme, c'est leur statut et l'autonomie qu'il leur confère qui sont visés. Ainsi, la loi dite « Fioraso » du 22 juillet 2013 stipule que les agents, qui demeurent en position d'activité dans leur établissement ou organisme, sont placés, pour l'exercice de leur activité au sein de la communauté d'universités et établissements, sous l'autorité du président de cette communauté.

Les chercheurs, bien qu'encore protégés par le statut de fonctionnaire, n'échappent pas à la politique générale de violence sociale. Nous ne devons pas nous résigner. Appuyons nous sur les élus d'un syndicat appartenant à une confédération qui refuse de signer des accords défavorables aux salariés, tant dans le privé que dans la Fonction publique.

### Un impératif : recruter jeune

Il faut recruter au plus près de la thèse. Comme vient de le souligner très récemment l'Académie des Sciences, la longue période entre le doctorat et l'embauche détourne les jeunes de la recherche. A

l'Inserm, la durée moyenne du post doc est de 8.6 ans pour les hommes et de 10,5 ans pour les femmes pour les candidats au concours CR1, alors qu'elle n'est que de 5.5 ans pour les hommes et les femmes au concours CR2. Plus le recrutement est tardif, plus les femmes sont pénalisées dans la compétition à l'embauche, la maternité étant préjudiciable à leur dossier. C'est pour cela que le SNTRS-CGT demande que la proportion de postes de CR2 ouverts au recrutement repasse de 40% à 60% comme elle l'était avant 2002 à l'Inserm et l'est toujours à l'InSB du CNRS.

### Défendre des chercheurs dans la CAP et la Commission de Réforme

La Direction cherche à limiter le rôle des CAP chercheurs à l'examen des sanctions. Elles pourraient pourtant, comme les CAP des Ingénieurs et Techniciens, être saisies par les agents pour tout problème d'ordre individuel : par exemple lorsqu'un chercheur est évincé d'une unité. Le recours à la CAP permettrait de résoudre les conflits à l'intérieur des laboratoires.

Les élus en CAP siègent dans la Commission de Réforme. Cette commission examine les dossiers des agents victimes d'un accident ou d'une maladie qui rendent difficile l'exercice de leur activité professionnelle. Elle traite aussi des accidents du travail et des maladies professionnelles. La Direction n'hésite pas à se dégager de la responsabilité liée au service.

Là aussi, les chercheurs ont besoin d'élus déterminés à défendre les intérêts de leurs collègues.

### Nos candidats (grade CR1)

Nom	Ville
DABIRE Hubert	Maisons-Alfort
MERCIER Gilles	Villejuif
KRUST Bernard	Paris (St Pères)
DEMARQUE Michaël	Gif
LEGAGNEUX Vincent	Rennes
SIMONNEAU Lionel	Montpellier

**Pas de solution individuelle  
sans défense des droits collectifs.**

**Votez pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures ni changements  
dès réception du matériel électoral !**

Pour être  
encore mieux  
entendus,  
**VOTEZ**  
pour les listes  
**SNTRS CGT !**

Date limite de réception des votes : vendredi 4 décembre 2014.

Prévoir le délai d'expédition du courrier